

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 11 janvier 2022 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Bienvenue à la séance ordinaire du 11 janvier 2022, un retour dans le temps avec une séance à huis clos étant donné les circonstances. Je vous souhaite une bonne année la santé avant tout prospérité et bonheur.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021

3.2 - Séance extraordinaire (budget) du 6 décembre 2021

4 - FINANCES

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 11 janvier 2022

5 - LÉGISLATION

5.1 - Adoption du règlement # 2021-073 « Règlement sur la tarification de boues de fosse septique »

5.2 - Acceptation des travaux subventionnés dans le Programme PIRRL du ministère des Transports du Québec

5.3 - Résolution adoptant le second projet de règlement numéro 2021-072 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-28

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-01-002 3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-01-003 3.2 - Séance extraordinaire (budget) du 6 décembre 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 6 décembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2022-01-004 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 11 janvier 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 12^e jour du mois de janvier 2022

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, secrétaire-trésorière

5 - LÉGISLATION

Avis public de consultation publique

La municipalité n'a reçu aucune demande concernant les modifications aux règlements de zonage.

Le règlement est réputé à être adopté.

2022-01-005

5.1 - Adoption du règlement # 2021-073 « Règlement sur la tarification de boues de fosse septique »

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 décembre 2021

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 décembre 2021

Il est proposé par: Nathalie Leblanc

Et appuyé par: Sylvain Plante

QUE le règlement # 2021-073 concernant la tarification de boues de fosse septique soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2022-01-006

5.2 - Acceptation des travaux subventionnés dans le Programme PIRRL du ministère des Transports du Québec

ATTENDU la subvention confirmée du Gouvernement pour les travaux faits conjointement avec la Ville de Kingsey Falls et la Municipalité de Sainte-Elizabeth-de-Warwick sur les rangs 12 et 13 de nos municipalités;

ATTENDU que la Ville de Kingsey Falls a été mandatée par les autres municipalités pour recevoir le montant total de subvention et être responsable du règlement d'emprunt total pour la réalisation de ces travaux, évalués à 8 739 000\$ avant taxes;

ATTENDU que, selon l'estimation faite par EXP, la part de la Municipalité Sainte-Séraphine serait de près de 3 000 000\$ incluant les imprévus et les frais incidents;

ATTENDU que la Municipalité devra déboursier un minimum de 22% de ce montant de ces propres fonds, soit un montant d'environ 525 000\$;

ATTENDU que la Ville de Kingsey Falls n'a pas à défrayer les coûts d'intérêts pour des sommes dues ne lui étant pas dédiées;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions du 30 novembre dernier, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes exclues):

R. Guilbeault Construction	8 118 618.04\$
Pavage Centre-Sud	7 278 307.00\$
Les excavations Yvon Houle et fils	5 829 773.49\$
Gagnon et Frères	7 966 949.34\$
Pavage Portneuf	6 631 472.46\$
Sintra	6 409 044.00\$

ATTENDU la recommandation de Monsieur Gino-Karl Marcil, ing. de Services EXP, désignant le plus soumissionnaire conforme;

ATTENDU l'avis juridique de Tremblay Bois Avocats, par Me Pierre Laurin et Me Nicolas Rousseau;

ATTENDU que chacune des municipalités est responsable des travaux prévus sur la partie de son territoire et que la Ville de Kingsey Falls ne pourra autoriser des modifications au contrat sans l'accord de ladite municipalité;

IL est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine accepte et appuie le choix du plus bas soumissionnaire conforme tel que recommandé par Monsieur Gino-Karl Marcil, ing., suivant ainsi l'avis juridique de Me Pierre Laurin et Me Nicolas Rousseau, soit la

soumission de Les Excavations Yvon Houle et Fils au coût total de cinq millions huit cent vingt-neuf mille sept cent soixante-treize dollars et quarante-neuf sous, prix avant taxes (5 829 773,49\$ avant taxes);

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine s'engage auprès de la Ville de Kingsey Falls à payer toute somme reliée au contrat et à l'entente entre les 3 municipalités précitées qui ne serait pas subventionnée et dédiée à la partie des travaux sur son territoire, somme à être confirmée par la firme d'ingénierie au dossier.

QUE le Conseil mandate David Vincent, maire, et Sylvain Plante, conseiller comme représentant de la Municipalité de Sainte-Séraphine dans ce dossier et leur donnent toutes autorités nécessaires à réagir et permettre ou non des travaux imprévus ou des modifications aux travaux prévus en accord avec l'ingénieur au dossier (25 000\$ et moins). Toute modification doit être transmise le plus rapidement possible au maire et aux membres du Conseil et entérinée par ceux-ci dans les meilleurs délais;

QUE toute dépense supplémentaire excédant 25 000\$ doit d'abord être approuvée par le Conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-01-007

5.3 - Résolution adoptant le second projet de règlement numéro 2021-072 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-28

SUR PROPOSITION DE Sylvain Plante, conseiller, appuyée par Nathalie Leblanc, conseillère.

IL EST RÉSOLU d'adopter le second projet du règlement de zonage n° 2021-072

Le présent projet de règlement n° 2021-072 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De permettre l'usage de gîte touristique et de résidence de tourisme dans le pour le groupe d'usage « Public (P) »;
- Ajouter des normes concernant les panneaux solaires;
- Ajouter des normes concernant les éoliennes domestiques;
- Ajouter des dispositions concernant l'implantation disposant de droits acquis;
- Ajouter des dispositions concernant les usages temporaires tel que cirques, carnivals, festivals, compétition temporaire et autres usages temporaires;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6 - VOIRIE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires, il n'y avait rien à signaler.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprés:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions ne reçut aucune demande.

2022-01-008

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 06, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Charles Martin et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Secrétaire-trésorière